

Extrait du registre aux délibérations du Collège Communal.

SEANCE DU COLLÈGE COMMUNAL DU 03 MAI 2024

PRESENT: TAQUIN, La Députée-Bourgmestre;
HASSELIN, NEIRYNCK, HANSENNE, RENAUX, PETRE, DEHON, Echevins,
GOOSSENS, Présidente du CPAS
LAMBOT, La Directrice Générale,

Urbanisme Ref. 20240503/142

Objet n°142 : Demande d'avis de notification de division - Etude des Notaires GROSFILS - rue Albert Lemaître, 309 6180 Courcelles - 2ème div. section b n° 674k

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code du Développement Territorial (CoDT en abrégé), en vigueur ;

Vu la demande de l'Etude des Notaires GROSFILS

Considérant que les parcelles sont reprises en zone d'habitat ;

Considérant que rien ne s'oppose à cette division, qu'elle est conforme à l'art. D.IV.2. § 1er et suivants du CoDT ;

Après en avoir délibéré ;

ARRETE :

Article 1: D'informer le notaire que rien ne s'oppose à cette division, qu'elle est conforme à l'art. D.IV.2. § 1er et suivants du CoDT.

Article 2: De charger le service de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Courcelles, les jour, mois et an que dessus.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice Générale,

(s) Laetitia Lambot

La Députée-Bourgmestre,

(s) Caroline Taquin

La Directrice Générale,

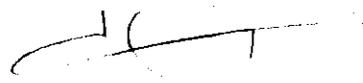


Laetitia Lambot

Pour extrait conforme :
Courcelles, le 14/05/2024



La Bourgmestre,



Caroline Taquin